

Pour diffusion immédiate

L'Innoparc de Lévis

UNE AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU PARC INDUSTRIEL DE L'AVENIR

Lévis, le 18 octobre 2011. – C'est à l'occasion d'une conférence de presse tenue ce matin que M. Gilles Lehouillier, député de Lévis et adjoint parlementaire à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a annoncé que l'Innoparc de Lévis bénéficiera d'une aide financière de 2 M\$ allouée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. Entourée de nombreux intervenants socioéconomiques, la mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli, s'est montrée très satisfaite de cette annonce.

« L'investissement pouvant atteindre 2 M\$ soutient notre vision d'avenir. Monsieur le ministre Laurent Lessard a entendu notre appel et je suis reconnaissante de son ouverture. L'Innoparc, tel que nous l'avons conçu, sera une référence en matière de développement durable au Québec, le nouveau standard supérieur en matière de sites d'accueil d'entreprises liées au haut savoir, avec un rayonnement qui débordera largement les limites de Lévis et du Québec tout entier », a mentionné Mme Roy Marinelli.

Ce soutien financier de la part du gouvernement du Québec contribue aux démarches entreprises par la Ville de Lévis afin de développer le premier parc technologique et scientifique d'envergure situé sur son territoire. Il s'inscrit également dans la lignée des initiatives technologiques à Lévis, notamment les centres de transfert technologique, une chaire de recherche de l'École de technologie supérieure (ETS) et les activités de recherche et développement, confirmant ainsi le virage de Lévis vers l'économie du savoir. Rappelons que pour la phase 1 de l'Innoparc, la Ville s'engage à investir 9,5 M\$ afin de viabiliser les premiers deux millions de pieds carrés du parc sur un total de cinq millions de pieds carrés à terme. De cet investissement, un montant de 2,5 M\$ a été consacré à l'acquisition des différents terrains et 7 M\$ seront investis pour les infrastructures publiques.

Le coup d'envoi des travaux pour le développement de la phase 1 se fera à l'hiver 2012. Dans un premier temps, le site sera doté des infrastructures indispensables au développement du projet et suivra un axe de développement durable dans leur aménagement. Lorsque cette étape sera complétée, les promoteurs pourront procéder à la construction de leurs bâtiments qui, rappelons-le, devront démontrer leur tendance verte en intégrant les principes LEED. Un des premiers bâtiments multilocatifs à être construit verra une partie de ses locaux occupés par la Chaire de recherche industrielle en technologies de l'énergie et en efficacité énergétique de l'ETS de Montréal, en collaboration avec divers partenaires du milieu. De plus, mentionnons que bien qu'au centre d'un territoire urbanisé, l'Innoparc bénéficiera d'une proximité au Parc Ultramar Les Écart, site exceptionnel de sept millions de pieds carrés qui verra son accès intégré de manière fonctionnelle par le parc technologique.

« L'Innoparc de Lévis sera une valeur ajoutée exceptionnelle dans une ville où vit une quantité impressionnante de gens de savoir. Notre communauté connaît un développement socioéconomique enviable et l'Innoparc sera à notre image : un endroit plaisant dans un environnement stimulant », a ajouté la mairesse.

La Ville, qui est maître d'œuvre de ce grand projet de développement et de mobilité durables, bénéficie également d'une aide précieuse grâce à deux ententes de partenariat conclues en 2007, dont une avec la Corporation du Parc technologique du Québec métropolitain (PTQM) pour sa collaboration à la mise en place et au développement de l'Innoparc, et la seconde avec Québec International (QI) pour la prospection et la promotion sur les marchés étrangers.

L'Innoparc : chronologie de cette importante initiative stratégique

- 2006 :** Dépôt au comité exécutif de la ville du Plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques, exprimant la nécessité pour Lévis de se doter d'un parc technologique.
- 2006 :** Première étude d'aménagement du campus.
- 2007 :** Ententes de partenariat avec la Corporation du Parc technologique du Québec métropolitain (PTQM) et Québec International (QI).
- 2008 :** Concept d'aménagement détaillé de l'Innoparc avec axe de développement et mobilité durable.
- 2009 :** Dévoilement officiel du concept par madame Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis.
- 2010 :** Démarches afin de peaufiner le concept d'aménagement et réalisation des plans et devis pour l'Innoparc.

- 30 -

Source : Stéphane Guay
 Direction des communications
 418 835-8288

Lévis, ville de c_oopération

DIRECTION DES COMMUNICATIONS